

Succession tutelle de ma maman

Par CHAVOUTIER, le 17/09/2012 à 13:38

Bonjour,

Maman est décédée le 16.02.2012 - mes frères et soeurs demandent à la tutrice les comptes sur les 8 années de tutelle - sur le contrat de tutelle il me semble qu'apparait un texte sur le décès - que les héritiers ont 3 mois aprés le décés pour demander des comptes mais la il s'agit de 7 mois - pouvez vous me confirmer mes dires - merci par avance - je ne suis pas la tutrice mais une des soeurs